

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-003

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 81, 7^e Avenue à Chapais (lot 4 959 380), afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal dont la marge latérale serait à 0,4 mètre au lieu de 1 mètre, le tout contrevenant au *Règlement de zonage 21-536 de la Ville de Chapais et ses amendements*.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 3 juin 2026, le comité recommande, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 juillet 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (47-H).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 16^e jour de juin 2026

Mélanie Gagné
Directrice générale, greffière-trésorière